
RAPPORT ANNUEL
2017 - 2018

OPSQ

ORDRE PROFESSIONNEL DES
SEXOLOGUES DU QUÉBEC



ORDRE PROFESSIONNEL DES
SEXOLOGUES DU QUÉBEC

MISSION

La mission de l'Ordre professionnel des sexologues du Québec est d'assurer la protection du public. L'Ordre, par l'encadrement, le développement et le maintien des compétences de ses membres, veille à la qualité des services offerts. Il valorise la profession, défend l'accessibilité des services et fait la promotion de la santé sexuelle.

VISION

L'Ordre professionnel des sexologues du Québec entend être une référence incontournable dans les domaines de la santé sexuelle. Pour ce faire, il collabore étroitement avec différents partenaires en faisant la promotion de l'accès aux soins et services en sexologie et de l'expertise des sexologues. L'Ordre, par ses actions stratégiques, contribue activement à l'évolution et au rayonnement de la profession.

VALEURS

Trois valeurs guident et soutiennent les actions des dirigeants, du personnel et des membres des comités de l'Ordre professionnel des sexologues du Québec, soit **l'intégrité, la confiance** et **l'engagement**. L'Ordre accorde une grande importance à l'actualisation de ces valeurs dans la réalisation de sa mission de protection du public et des activités qui en découlent. Elles façonnent les relations que l'Ordre souhaite entretenir et développer avec le public, ses membres et ses partenaires.

Les membres de l'Ordre ont déterminé trois principales valeurs guidant leur pratique professionnelle, soit **l'intégrité, la compétence** et **la dignité humaine**.

Tant les valeurs de l'Ordre que celles de la profession sont intimement interreliées et s'appuient à leur tour sur deux principes transversaux: **le respect** et **l'éthique**.

LETTRES DE PRÉSENTATION

QUÉBEC, OCTOBRE 2018

Monsieur Jacques Chagnon
Président de l'Assemblée nationale
Gouvernement du Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre professionnel des sexologues du Québec pour l'année financière terminée le 31 mars 2018.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Sonia LeBel

Ministre de la Justice et ministre responsable de l'application des lois professionnelles

MONTRÉAL, OCTOBRE 2018

Sonia LeBel
Ministre de la Justice et ministre responsable de l'application des lois professionnelles

Madame la Ministre,

J'ai le plaisir de vous soumettre, en votre qualité de ministre responsable de l'application des lois professionnelles, le rapport annuel de l'Ordre professionnel des sexologues du Québec pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2018.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'assurance de ma haute considération.

La présidente,

Nathalie Legault, sexologue

MONTRÉAL, OCTOBRE 2018

Madame Diane Legault
Présidente
Office des professions du Québec

Monsieur la Présidente,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre professionnel des sexologues du Québec pour l'année financière terminée le 31 mars 2018.

Je vous prie d'agréer, Madame le Président, l'expression de mes sentiments les plus respectueux.

La présidente,

Nathalie Legault, sexologue

TABLE DES MATIÈRES

5	Rapport de la présidente	14	Activités relatives à la révision des décisions en matière de reconnaissance des équivalences
7	Rapport de la directrice générale et secrétaire	14	Activités relatives à l'assurance responsabilité professionnelle
9	Rapports des activités du conseil d'administration	15	Activités relatives à l'inspection professionnelle
10	Assemblée générale annuelle 2018	17	Activités relatives à la formation continue
11	Message des administrateurs nommés	18	Règlement sur une activité de formation pour l'évaluation des troubles sexuels
11	Comité de la gouvernance	18	Activités du bureau du syndic
11	Comité des finances, audits et ressources humaines	20	Activités du comité de révision
11	Comité d'évaluation	21	Activités du conseil de discipline
12	Les principales résolutions du conseil d'administration en 2017-2018	22	Exercice illégal et usurpation du titre
13	Activités relatives au comité de la formation	23	Renseignements généraux
14	Activités relatives à la reconnaissance des équivalences	25	États financiers

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE



C'est avec une grande satisfaction que je vous présente le rapport des activités 2017-2018 de l'Ordre professionnel des sexologues du Québec. En cohérence avec nos objectifs de planification stratégique 2016-2020, de nombreuses actions ont été menées tout au long de l'année. Vous serez à même de constater combien toutes les personnes œuvrant au sein de notre organisation ont été prolifiques et engagées envers notre mission de protection du public.

ENTRÉE EN VIGUEUR DE LA LOI 11 : MODERNISATION DU CODE DES PROFESSIONS

L'entrée en vigueur de la loi 11 en juin 2017 est venue modifier la gouvernance des ordres en révisant, entre autres, les rôles et responsabilités du conseil d'administration et de la présidence, en limitant le nombre de mandats à cet office et en introduisant la fonction de direction générale au *Code des professions*.

Dès la création de l'Ordre en 2013, la saine gouvernance a été au cœur des décisions du conseil d'administration. Les fonctions de présidence et de direction générale ont été distinctement établies. À l'hiver 2018, les politiques sur les rôles et responsabilités des membres du conseil d'administration, de la présidence et de la direction générale ont été mises à jour et adoptées.

Parmi les améliorations qui seront mises en application au cours de l'exercice 2018-2019, soulignons la mise en place d'une norme d'éthique et de déontologie pour les membres du conseil d'administration et des comités, de même que la création d'un comité d'éthique externe.

LE RÔLE SOCIÉTAL DE L'ORDRE EN LIEN AVEC SA MISSION DE PROTECTION DU PUBLIC

La vague de dénonciations d'inconduites et d'agressions à caractère sexuel de la dernière année a clairement démontré que la population du Québec souhaite que jeunes et adultes puissent vivre leur sexualité de façon saine, sécuritaire, responsable et égalitaire.

L'Ordre a ainsi salué l'adoption de la *Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements*

d'enseignement supérieur, et tout particulièrement la disposition qui rend obligatoire de faire appel à des ressources spécialisées et formées en matière de violence à caractère sexuel pour l'accueil, la référence et le soutien psychosocial.

De même, l'annonce par le ministre de l'Éducation d'implanter les apprentissages obligatoires en éducation à la sexualité pour tous les élèves du Québec à partir de l'automne 2018 a été accueillie avec optimisme. L'Ordre est heureux d'avoir contribué à l'avancement de ce dossier d'importance en siégeant au comité consultatif du ministère de l'Éducation et en s'entretenant avec le ministre en vue de prévenir de possibles préjudices. Une sensibilisation au respect des dispositions réglementaires du *Code des professions* qui réservent aux sexologues l'évaluation du comportement et du développement sexuel de certains élèves a été faite auprès de ces instances de même qu'auprès de nos partenaires et collaborateurs.

De plus, des interventions médiatiques ont été menées en vue d'éclairer la population sur la nécessité de cette éducation à la sexualité de qualité tôt dans la vie des enfants, sur la justesse des thèmes du programme présenté en regard du développement psychosexuel des jeunes Québécois et quant à la pertinence de faire appel aux compétences des sexologues.

PRÉVENTION DES INCONDUITES SEXUELLES PAR LES PROFESSIONNELS

Les modifications apportées au *Code des professions* en regard des obligations de formation des membres de conseils d'administration, de conseils de discipline, de comités de révision et des bureaux de syndicats du système professionnel en regard des inconduites sexuelles commises par des professionnels ont été reçues

avec satisfaction. L'Ordre est fier de collaborer à l'élaboration des contenus et à leur diffusion, de même qu'à la sensibilisation des différentes parties prenantes sur le sujet.

La santé sexuelle d'une société passe par la possibilité d'avoir des expériences sexuelles qui soient sources de plaisir et sans risque, libres de toute coercition, discrimination ou violence (Organisation mondiale de la santé). L'Ordre entend poursuivre ses actions en ce sens au cours des années à venir.

INTERPROFESSIONNALITÉ

L'Ordre a maintenu sa présence à la table des président.e.s des ordres en santé mentale et relations humaines et contribué aux réflexions et travaux des comités issus de cette table interprofessionnelle. Parmi ceux-ci, l'opérationnalisation de l'exercice de la psychothérapie a permis de franchir les derniers jalons d'un guide important pour tous les professionnels de la santé mentale et des relations humaines sur ce qui distingue la pratique de la psychothérapie des interventions qui s'y apparentent. Cette publication était grandement attendue par les sexologues du Québec puisque près de la moitié d'entre eux détiennent un permis de psychothérapeute.

Un autre dossier d'importance pour l'Ordre durant la dernière année a été celui de la demande d'ajout pour les sexologues de deux activités réservées exercées en Centre de protection de l'enfance et de la jeunesse, soit : **évaluer une personne dans le cadre d'une décision du Directeur de la jeunesse ou du tribunal en application de la Loi sur la protection de la jeunesse et de déterminer un plan d'intervention pour une personne atteinte d'un trouble mental ou présentant un risque suicidaire qui est hébergé dans un centre de réadaptation pour les jeunes en difficultés d'adaptation.**

Malheureusement, cette demande a dû être ajournée à l'hiver 2018, l'Ordre n'ayant pu dénouer l'impasse de démontrer qu'un nombre suffisant de sexologues avait été cliniquement exposés dans ces activités avant la mise en vigueur du PL21. **Cependant, devant l'ampleur des besoins en matière de santé et sécurité sexuelle pour ces jeunes et leurs familles, les membres de la table sont d'avis que les sexologues doivent rapidement être intégrés dans leurs activités réservées au sein des Centres de protection de l'enfance et de la jeunesse du Québec.**

TOURNÉE DES CISSS ET DES CIUSSS

L'Ordre a complété à l'automne 2017 une tournée auprès d'une quinzaine de directions des services multidisciplinaires des CISSS et des CIUSSS qui avait débutée à l'été 2016. Ces rencontres

avaient pour but d'établir les bases de la collaboration entre l'Ordre et les instances du réseau de la santé et des services sociaux. Pour ce faire, l'Ordre a présenté la profession de sexologue, le champ d'exercice, les activités réservées, les secteurs de pratique et les types d'interventions pour lesquels les sexologues détiennent des compétences. Au terme de ces rencontres, nous pouvons témoigner d'une écoute attentive de la part des milieux et d'une reconnaissance des besoins de la clientèle. **L'intégration des sexologues au réseau de la santé demeure un projet à mettre en place.** Des avenues possibles ont été regardées pour mieux répondre aux besoins de la population vulnérable desservie par ces milieux.

REMERCIEMENTS SINCÈRES

En terminant, je tiens à remercier chaleureusement toute l'équipe de la permanence et les membres bénévoles des comités, qui, encore une fois cette année, ont accompli une tâche phénoménale avec des ressources minutieusement comptées. Une mention toute spéciale et renouvelée pour notre directrice générale et secrétaire, Isabelle Beaulieu, qui a mené avec habileté et diligence les responsabilités confiées. Je tiens enfin à offrir mes salutations les plus sincères aux membres du conseil d'administration, ces personnes pleinement engagées à la mission de l'Ordre, de même qu'aux collègues des autres ordres et des organisations collaboratrices et partenaires.

Nathalie Legault
Présidente

RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE



Le présent rapport témoigne de la mise en œuvre du plan d'action 2017-2018 découlant de la planification stratégique 2016-2020. Aux actions planifiées, plusieurs autres se sont ajoutées au cours de l'année et ont été réalisées. C'est notamment le cas des démarches reliées à l'éducation à la sexualité en milieu scolaire, aux inconduites sexuelles, à la collaboration avec les universités visant à élaborer de nouveaux programmes en sexologie ainsi que celles nécessaires à la définition de l'activité réservée : évaluer une personne atteinte d'un trouble mental ou neurologique, en comité interordre. Les enjeux stratégiques serviront d'assises aux principales réalisations pour l'exercice.

ENCADREMENT DE LA PROFESSION

Encore une fois cette année, l'Ordre a atteint ses cibles en matière d'inspection professionnelle et a effectué ses premières visites portant sur la compétence professionnelle. Les démarches préventives en matière de cessation de dossiers amorcées pendant l'exercice précédent se sont poursuivies et ont porté fruit.

La permanence a, à nouveau, répondu à plus de 200 demandes de soutien déontologique et de clarification sur la compréhension des normes de pratiques. Le souci d'exercer selon les normes demeure présent pour les sexologues.

L'exercice a été marqué par l'application du Règlement sur une attestation de formation pour l'évaluation des troubles sexuels. Le comité mis en place à cet effet a délivré 252 attestations. Seulement 12 sexologues se sont vu exiger des conditions supplémentaires pour pouvoir détenir leur attestation.

Les travaux portant sur le règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes se sont terminés et l'ordre a consulté les membres à cet effet.

GOVERNANCE ET GESTION

En matière de gouvernance et de gestion, le comité de finances et d'audits a pleinement rempli son mandat. En continuité des années précédentes, la gestion des ressources financières a été faite de façon rigoureuse pour terminer l'année avec un léger excédent des produits sur les charges. Finalement, plusieurs

politiques de gouvernance ont été adoptées pendant l'exercice, poursuivant ainsi la mise en place des structures de gouvernance de l'Ordre.

De nombreuses démarches ont été faites en vue de préparer le déménagement des locaux de l'Ordre qui aura lieu à l'automne. Les avantages de la collaboration interprofessionnelle, tant sur le plan des ressources financières que des ressources matérielles, se verront décuplés puisque l'Ordre poursuivra sa cohabitation avec l'Ordre des sages-femmes du Québec auquel s'ajoutera l'Ordre des agronomes du Québec.

PROMOTION DE LA PROFESSION

L'Ordre a maintenu ses collaborations et sa participation aux différentes tables et comités interprofessionnels de la santé mentale et des relations humaines ainsi que du secteur de la santé et des services sociaux. Il a notamment siégé sur le comité adviseur en éducation à la sexualité, le comité du ministère de la Justice portant sur les thérapies de conversion, le comité de l'INESSS portant sur le programme public de psychothérapie et le comité directeur du ministère de la Santé et des Services sociaux portant sur l'implantation du projet pilote de ce programme.

Pour la deuxième année consécutive, l'Ordre a tenu un kiosque à la Rencontre provinciale sur l'arthrite et à la soirée d'informations « Le cancer de la prostate » du Centre de recherche du CHUM.

DÉVELOPPEMENT DE LA PROFESSION

En cohérence avec les constats effectués lors des visites d'inspections professionnelles ainsi que le bilan des questions posées par les sexologues en matière de soutien déontologique, la formation sur la tenue des dossiers des sexologues a été offerte dans diverses régions du Québec et a été un franc succès. Son complément, la formation en matière de déontologie des sexologues a été conçue et le projet pilote se donnera dès le printemps.

Les travaux portant sur l'établissement d'un référentiel de compétence ont été amorcés et devraient se terminer au courant du prochain exercice. Ce référentiel sera notamment utile pour l'évaluation des demandes de permis par équivalence de formation.

La collaboration avec diverses universités au Québec s'est poursuivie dans l'arrimage ou l'élaboration de programmes en sexologie dont l'objectif est l'adéquation entre la réglementation de l'Ordre ainsi que les compétences des sexologues.

REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier de tout mon cœur l'équipe de la permanence et les bénévoles engagés qui, encore une fois cette année, ont su relever les défis reliés à la croissance des activités de l'Ordre. Je suis choyée d'être entourée de personnes d'une si grande qualité, rigoureuses et dévouées envers leur profession ainsi qu'envers la mission de protection du public de l'Ordre. Je remercie également la présidente et les membres du conseil d'administration pour leur engagement, leur confiance et leur appui.

Isabelle Beaulieu
Directrice générale
et secrétaire

RAPPORT DES ACTIVITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration veille à l'administration générale des affaires de l'Ordre. Les administrateurs, guidés par leur mandat premier de protection du public, se penchent sur les grandes orientations à donner à l'Ordre, sur l'application des dispositions du Code des professions et l'adoption des règlements qui en découlent, sur l'utilisation adéquate des ressources financières et sur la surveillance des activités de l'Ordre. Le conseil d'administration exerce tous les droits, pouvoirs et prérogatives de l'Ordre, sauf ceux qui sont du ressort des membres réunis en assemblée générale.

Le conseil d'administration de l'Ordre est composé de six administratrices, dont la présidente, élue au suffrage des administrateurs élus le 18 juin 2016. Parmi ces six administratrices, trois ont été élues lors de la tenue des premières élections de l'Ordre en 2016 et trois ont été élues lors des élections de 2017. Le conseil d'administration est également composé de deux administrateurs nommés par l'Office des professions du Québec.

SÉANCES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au cours de cet exercice financier, le conseil d'administration a tenu sept réunions ordinaires et quatre réunions extraordinaires.

L'assemblée générale annuelle 2017 de l'ordre s'est tenue le 21 octobre à l'Institut de tourisme et d'hôtellerie de Montréal.

FORMATIONS SUIVIES PAR LES ADMINISTRATEURS

Toutes les administratrices élues et tous les administrateurs nommés ont suivi la formation portant sur le rôle d'un conseil d'administration d'un ordre professionnel.

CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ADMINISTRATEURS ET SANCTIONS

C'est à partir du Règlement de l'Office des professions sur les normes d'éthique et de déontologie des administrateurs du Conseil d'administration d'un ordre professionnel qui entrera en vigueur pendant le prochain exercice financier que l'Ordre compte établir son Code de déontologie pour les administrateurs et qu'il compte former le comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie.

LISTE DU PERSONNEL DE L'ORDRE AU 31 MARS 2018

- Isabelle Beaulieu, sexologue, Adm.A, directrice générale et secrétaire
- Marie-Chantal Raïche, adjointe administrative
- Annick Bourget, sexologue, chargée d'affaires professionnelles
- Annabelle Marsan, sexologue (en remplacement de Sarah Tessier), chargée d'affaires professionnelles
- Francine Michaud, sexologue, syndique
- Francis Laroche, sexologue, syndic adjoint
- Geneviève Labelle, syndique adjointe
- Jamy Ryan, sexologue, syndic adjoint
- Corine Fortier Cyr, sexologue, inspectrice
- Yanick Therrien, sexologue, inspectrice
- Geneviève Despatie, sexologue, inspectrice

L'Ordre compte l'équivalent de 4,5 personnes travaillant à temps plein.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2018

L'assemblée générale annuelle aura lieu le 27 octobre 2018 à l'Hôtel Château Laurier à Québec.

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU 31 MARS 2018

ADMINISTRATRICES ÉLUES	RÉGION ÉLECTORALE	SECTEUR D'ACTIVITÉS	ENTRÉE EN FONCTION	FIN DU MANDAT	DURÉE DU MANDAT	ASSIDUITÉ
Nathalie Legault	02- Hors région métropolitaine de Montréal	Clinique	Élue le 18 juin 2016	2019	3 ans	9/11
Mylène Faucher	01- Région métropolitaine de Montréal	Recherche Intervention	Élue le 17 juin 2017	2020	3 ans	10/11
Renée Pichette	01- Région métropolitaine de Montréal	Clinique	Élue le 18 juin 2016	2019	3 ans	10/11
Joanie Heppell	01- Région métropolitaine de Montréal	Recherche Intervention	Nommée le 9 septembre 2017	2019	3 ans	6/8
Sorely Marin	01- Région métropolitaine de Montréal	Clinique	Élue le 17 juin 2017	2020	3 ans	11/11
Julie Rouleau	02- Hors région métropolitaine de Montréal	Recherche Intervention	Élue le 17 juin 2017	2020	3 ans	8/11

ADMINISTRATEURS NOMMÉS PAR L'OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC	ENTRÉE EN FONCTION	FIN DU MANDAT	DURÉE DU MANDAT	ASSIDUITÉ
M ^e Michel Paquette	17 juin 2017	2020	3 ans	10/11
Claude Otis	18 juin 2016	2019	3 ans	10/11

MESSAGES DES ADMINISTRATEURS NOMMÉS

Notre rôle de représentants du public au sein du conseil d'administration de l'Ordre professionnel des sexologues du Québec nous a permis de constater que, malgré des ressources limitées, l'Ordre a réussi, grâce à la remarquable implication de sa présidente, de sa directrice générale, de ses administrateurs, des membres des divers comités et de son personnel, à mettre en place dans les meilleurs délais tous les mécanismes de protection du public, incluant la réglementation professionnelle obligatoire et d'importants guides explicatifs concernant le Code de déontologie et les normes de tenue de dossiers. L'Ordre est soucieux de bien remplir son rôle de protection du public et nous en sommes témoins à chaque réunion du conseil d'administration.

COMPOSITION DU COMITÉ

- M^e Michel Paquette, administrateur nommé depuis le 29 septembre 2013
- Claude Otis, administrateur nommé depuis le 16 juin 2016

COMITÉ DE LA GOUVERNANCE

Le comité de la gouvernance a comme mandat de doter l'OPSQ de procédures de saine gouvernance. Il s'est réuni à cinq reprises au cours de l'exercice visé. Le comité de la gouvernance a effectué l'organigramme de l'OPSQ, a rédigé et recommandé l'adoption au conseil d'administration de la Politique sur les rôles et les responsabilités de la personne à la direction générale et secrétaire et a mis à jour les rôles et responsabilités des membres du conseil d'administration, du conseil d'administration et de la présidence.

COMPOSITION DU COMITÉ

- Nathalie Legault, sexologue, présidente
- Renée Pichette, sexologue, administratrice
- Mylène Faucher, sexologue, administratrice
- Isabelle Beaulieu, sexologue, directrice générale et secrétaire

COMITÉ DES FINANCES, AUDITS ET RESSOURCES HUMAINES

Le comité de finances, audits et ressources humaines a comme mandat d'exercer un rôle de vigie et d'émettre des opinions sur la santé financière de l'OPSQ, incluant la gestion de ses actifs financiers, de formuler des recommandations sur les pratiques de gestion financière et d'examiner toute autre question à la demande du Conseil d'administration. Il s'est réuni cinq fois au cours de l'exercice. À cet effet, il a recommandé l'adoption des états financiers audités, l'augmentation de la cotisation annuelle et spéciale, les prévisions budgétaires, les augmentations salariales et contribué au suivi du déménagement de l'Ordre.

COMPOSITION DU COMITÉ

- Isabelle Beaulieu, sexologue, directrice générale et secrétaire
- Sorely Marin, sexologue, administratrice
- Claude Otis, administrateur nommé

COMITÉ D'ÉVALUATION

Le comité d'évaluation a comme mandat de déterminer les modalités d'évaluation de la direction générale, du conseil d'administration et de la présidence et de réaliser celles-ci. À cet effet, le comité s'est réuni à cinq reprises durant l'exercice et a procédé à l'évaluation annuelle du conseil d'administration et de la directrice générale et secrétaire, de même qu'à l'actualisation des processus.

COMPOSITION DU COMITÉ

- Joanie Heppell, sexologue, administratrice
- Nathalie Legault, sexologue, présidente
- Sorely Marin, sexologue, vice-présidente
- Julie Rouleau, sexologue, administratrice

LES PRINCIPALES RÉOLUTIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



DÉLIVRANCE DE PERMIS ET D'ATTESTATIONS

- Il a délivré des permis de sexologue.
- Il a procédé aux radiations du tableau des membres pour non-paiement de la cotisation.
- Il a reçu la démission au tableau des membres.
- Il a délivré les attestations de formation pour l'évaluation des troubles sexuels.
- Il a refusé la délivrance d'attestation de formation pour l'évaluation des troubles sexuels et déterminé les conditions à remplir pour les candidats.

EN MATIÈRE D'AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES

- Il a adopté les états des dépenses et des revenus mensuels.
- Il a adopté le plan d'action de gestion 2017-2018.
- Il a déterminé le salaire de la présidente pour l'exercice 2017-2018 et 2018-2019.
- Il a résolu de garder 100000 \$ en réserve jusqu'au 31 mars 2019, permettant à l'Ordre de remplir sa mission de protection du public en faisant face à des dépenses élevées du bureau du syndic et du comité de discipline et de garder ce montant en placement de type Certificat de placement garanti (CPG) en attendant l'adoption d'une politique de placement par l'Ordre.
- Il a autorisé la directrice générale à signer des ententes contractuelles pour un montant de moins de 10000 \$ sans obtenir de résolution du conseil d'administration.
- Il a adopté l'organigramme politique de l'Ordre et convenu de le diffuser au grand public.
- Il a adopté la mise à jour de la Politique sur le remboursement des frais de séjours et de déplacements de l'OPSQ.
- Il a adopté les états financiers audités pour 2016-2017 par la firme Poirier et associés pour adoption par les membres à l'assemblée générale annuelle de l'Ordre.
- Il a adopté la Politique relative à la cotisation, à l'inscription au

tableau des membres et aux frais exigibles et que celle-ci entre en vigueur dès maintenant.

- Il a adopté le rapport d'activités 2016-2017 de l'Ordre.
- Il a adopté la Politique sur les rôles et les responsabilités de la personne à la direction générale et secrétaire de l'Ordre.
- Il a convenu que la durée du mandat de la vice-présidence soit d'une année à partir de la date de sa nomination.
- Il a adopté l'augmentation de la cotisation annuelle à faire adopter aux membres en assemblée générale annuelle.
- Il a convenu de proposer aux membres en assemblée générale annuelle de payer une cotisation spéciale pour les communications au montant de 30 \$ pour toutes les catégories de membres, et ce, pendant les exercices financiers 2018-2019 et 2019-2020.
- Il a convenu de déménager conjointement avec l'OSFQ et l'OAQ au 4^e étage du 1200, rue Papineau.
- Il a délégué la signature du bail à la directrice générale et secrétaire après analyse par le comité des finances, audits et ressources humaines.

EN MATIÈRE D'AFFAIRES LÉGALES ET RÈGLEMENTAIRES

- Il a adopté le Règlement sur la conciliation et l'arbitrage des comptes des sexologues pour consultation des membres, et examen à l'office des professions du Québec.
- Il a adopté le programme d'inspection professionnelle 2018-2019.

EN MATIÈRE D'AFFAIRES PROFESSIONNELLES, D'ORIENTATION ET DE PRISE DE POSITION

- Il a adopté les principes généraux décrits dans le document « L'exercice de la psychothérapie et les interventions qui s'y apparentent » travaillé en comité interordre.
- Il a adopté les critères d'analyses d'attestation de l'évaluation des troubles sexuels ainsi que le document simplifié des critères d'analyse.
- Il a adopté le document « Compétences des sexologues

relativement aux activités réservées exercées en centre de protection de l'enfance et de la jeunesse » demandant à ce que deux activités supplémentaires soient ajoutées.

- Il a déterminé, sous réserve de la réponse positive de l'Ordre des psychologues du Québec relativement à la prise en charge des signalements du public pour l'accès à leur dossier; qu'une déclaration assermentée soit envoyée aux sexologues démissionnaires membres de l'Ordre des psychologues du Québec, pour qu'ils s'engagent à demeurer membre tant et aussi longtemps qu'ils auront des dossiers effectués à titre de sexologue et à informer l'OPSQ de toute démission au tableau de l'Ordre des psychologues.
- Il a appuyé la demande d'encadrement de l'activité réservée 3.6.7 du PL21 par l'Ordre professionnel des criminologues du Québec et en a fait part à l'Office des professions du Québec.
- Il a appuyé les conclusions du compte rendu voulant, notamment, que les évaluations effectuées par les professionnels du ministère de la Sécurité publique auprès d'une personne atteinte d'un trouble mental ou neuropsychologique soient considérées comme une activité réservée (l'activité 3.6.4 du PL 21).
- Il a approuvé le contenu du document « L'exercice de la psychothérapie et des interventions qui s'y apparentent (version du 24 janvier 2018) » sachant que le contenu du tableau de la p. 9 portant sur l'approche systémique est amené à être modifié.

EN MATIÈRE DE NOMINATION ET DE MANDATS

- Il a coopté madame Joannie Heppell à titre d'administratrice pour une fin de mandat de deux ans se terminant lors des élections d'avril 2019.
- Il a nommé madame Marie-Claude Lafond comme membre du comité de délivrance des attestations de formation pour l'évaluation des troubles sexuels, et ce, pour un mandat de trois ans.
- Il a nommé madame Geneviève Labelle à titre de syndique adjointe pour un mandat de trois ans et a déterminé son salaire.
- Il a nommé monsieur Jamy Ryan à titre de syndic adjoint pour un mandat de trois ans, dès la fin de son mandat à titre d'inspecteur, et a déterminé son salaire.
- Il a reconduit le mandat de mesdames Yanick Therrien, Danielle Bédard, Julie Pelletier et Catherine-Sophie Bourdon-Gill au comité d'inspection professionnelle pour deux ans.
- Il a reconduit le mandat de madame Corine Fortier-Cyr au comité de la formation pour trois ans.
- Il a reconduit le mandat de madame Isabelle Beaulieu au comité de la formation et à titre de présidente de ce comité pour trois ans.
- Il a nommé madame Annie Jacques comme membre du comité d'inspection professionnelle pour un mandat de deux ans.

ACTIVITÉS RELATIVES AU COMITÉ DE LA FORMATION

RÉUNIONS DU COMITÉ DE LA FORMATION

Le comité de la formation a tenu deux réunions pendant l'exercice soit le 22 février 2018 et 29 mars 2018.

Le comité a pour mandat d'examiner, dans le respect des compétences respectives de chaque instance, les questions relatives à la qualité de la formation des sexologues.

Le comité a fait un suivi de l'avancement des travaux du projet de réforme du baccalauréat en sexologie et de l'avancement du projet de règlement sur les équivalences de l'Ordre. Comme les travaux se poursuivent, le comité n'a pas encore formulé d'avis ou de recommandations. L'état de situation concernant la demande d'ajouts d'activités réservées de l'Ordre et la mise en application du règlement sur une attestation de formation pour l'évaluation des troubles sexuels et ses liens avec la formation universitaire a été examiné.

COMPOSITION DU COMITÉ

- Présidente : Isabelle Beaulieu, sexologue, directrice générale et secrétaire de l'Ordre
- Secrétaire : Corine Fortier-Cyr, sexologue
- Josée Lafond, doyenne, Faculté des sciences humaines, UQAM, BCI
- Martin Blais, sexologue, responsable des programmes de maîtrise recherche-intervention et de doctorat en sexologie, département de sexologie, UQAM, BCI
- Marie-Claude Riopel, conseillère aux affaires universitaires, ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science
- Claudine Hébert, conseillère aux affaires universitaires, ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science

En plus des membres du comité de la formation, la présidente de l'Ordre, la directrice du département et les directrices des programmes de 1^{er} et de 2^e cycle du Département de sexologie de l'UQAM ont été invitées à participer à ces rencontres.

ACTIVITÉS RELATIVES À LA RECONNAISSANCE DES ÉQUIVALENCES

RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE D'UN DIPLÔME OU DE LA FORMATION

Aucune demande de reconnaissance d'une équivalence du diplôme ou de la formation n'était pendante au 31 mars de l'exercice précédent et aucune n'a été reçue au cours de l'exercice.

RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE DES AUTRES CONDITIONS ET MODALITÉS DE LA DÉLIVRANCE D'UN PERMIS OU D'UN CERTIFICAT DE SPÉCIALISTE

L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe i de l'article 94 du *Code des professions* déterminant les autres conditions et modalités de délivrance des permis.

FORMATION DES PERSONNES CHARGÉES D'ÉLABORER OU D'APPLIQUER DES CONDITIONS DE DÉLIVRANCE DE PERMIS OU DE CERTIFICAT DE SPÉCIALISTE

L'Ordre veillera à fournir la formation prévue à la Loi 11 aux personnes qui formeront le comité d'analyse des équivalences de l'Ordre lorsque celui-ci sera créé.

ACTIONS MENÉES EN VUE DE FACILITER LA RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE DE DIPLÔME, DE LA FORMATION

L'Ordre a entamé le processus d'élaboration d'un référentiel de compétences des sexologues qui sera utile à l'analyse des demandes. L'Ordre poursuit également ses travaux relativement au Règlement sur les équivalences de l'Ordre qui devraient se terminer au cours du prochain exercice.

ACTIVITÉS RELATIVES À LA RÉVISION DES DÉCISIONS EN MATIÈRE DE RECONNAISSANCE DES ÉQUIVALENCES

Aucune demande de révision d'une décision sur la reconnaissance d'une équivalence n'était pendante au 31 mars de l'exercice précédent et aucune n'a été reçue au cours de l'exercice.

ACTIVITÉS RELATIVES À L'ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

Répartition des membres inscrits au 31 mars 2018

ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE MEMBRES EXERÇANT EN SOCIÉTÉ.

L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe p de l'article 94 du *Code des professions* autorisant ses membres à exercer leurs activités professionnelles au sein d'une société.

MOTIFS DE RÉCLAMATIONS OU DE SINISTRES.

Il n'y a eu aucune réclamation ou déclaration de sinistre formulée au cours de l'exercice.

MEMBRE AYANT FAIT L'OBJET D'INFORMATIONS AU COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE OU AU BUREAU DU SYNDIC.

Aucun sexologue n'a fait l'objet d'informations au comité d'inspection professionnelle ou au bureau du syndic.

GARANTIE CONTRE LA RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

MOYEN DE GARANTIE	NOMBRE DE MEMBRES	MONTANT PRÉVU DE LA GARANTIE DE BASE	
		PAR SINISTRE	POUR L'ENSEMBLE DES SINISTRES
Assurance couvrant la pratique privée	423	3000000	3000000
En entreprise	227	3000000	3000000
Sans prime	45	3000000	3000000
Total	697		

ACTIVITÉS RELATIVES À L'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Le comité d'inspection professionnelle (CIP) s'est réuni à sept reprises au cours de l'année 2017-2018. Les tâches des membres du comité portent principalement sur la consultation des rapports d'analyse des questionnaires d'auto-évaluation et des rapports de visites d'inspection réalisés par les inspecteurs ainsi que l'envoi des recommandations du CIP aux membres inspectés. De plus, le CIP a entamé la rédaction d'un cadre de référence pour l'inspection professionnelle. Ce cadre s'adresse aux sexologues qui souhaitent mieux comprendre le processus d'inspection auquel ils auront à collaborer au cours de leur pratique professionnelle.

RÉSUMÉ DU PROGRAMME DE SURVEILLANCE GÉNÉRALE DE L'EXERCICE DE LA PROFESSION 2017-2018

Le programme d'inspection 2017-2018 prévoyait l'inspection de 120 sexologues, ciblés aléatoirement en fonction des critères adoptés dans le programme annuel. De ce nombre, 60 sexologues devaient recevoir la visite de l'inspecteur à leur domicile professionnel. En fonction des critères d'inspection, les sexologues étaient inspectés soit par questionnaire d'auto-évaluation exclusivement ou par questionnaire et visite d'inspection au domicile professionnel.

RÉPARTITION DES INSPECTIONS SELON LES MOYENS UTILISÉS

TYPE D'INSPECTION	NOMBRE
Questionnaire exclusivement	63
Questionnaire et visite d'inspection	60
Visite d'inspection-formation en vue de former une nouvelle inspectrice	1
Total	124

TYPE DE VISITE

TYPE DE VISITE	NOMBRE
Visite d'inspection générale	58
Visite d'inspection portant sur la compétence Ces visites ont été réalisées à la suite d'un signalement reçu du syndic.	2

STATISTIQUE DE CONFORMITÉ ET RECOMMANDATIONS

QUALITÉ DE LA PRATIQUE	VISITE	QUESTIONNAIRE	PRÉCISION
Jugée conforme	1	1	
Occasion d'améliorations mineures	60	1	
Besoin d'ajustements importants avec suivi à long terme	1	1	
Dossier fermé sans statistique de conformité	0	1	Démission de la sexologue suite à l'inspection
Inspection particulière requise	2	0	
En attente	3	0	

Les dossiers jugés conformes sont beaucoup plus nombreux lors des inspections par questionnaire exclusivement. Ce type d'inspection vise essentiellement les sexologues qui travaillent dans un milieu où un encadrement et de la supervision sont systématiquement offerts ce qui aide à garantir une pratique conforme aux normes.

Par ailleurs, la majorité des sexologues ayant reçu la visite d'une inspectrice à leur domicile professionnel se démarquent également par une pratique conforme, mais qui nécessite quelques améliorations mineures. À cet égard, le CIP a émis des suggestions qui concernent notamment l'affichage du permis de pratique au domicile professionnel, la tenue d'un relevé d'honoraires ou un rappel concernant la formation continue. Aussi, il importe de mentionner que tant les occasions d'amélioration que les besoins d'ajustements importants concernent principalement la tenue des dossiers. En fonction de la gravité des lacunes observées, le CIP demandait aux sexologues concernés de mettre en place un plan d'action pour améliorer la tenue des dossiers ou de suivre la formation portant sur la tenue des dossiers offerte par l'OPSQ. Dans tous ces cas, le CIP effectuait un suivi de contrôle par l'examen de nouveaux dossiers.

RÉGIONS	NOMBRE		RÉGIONS	NOMBRE	
	Q	V		Q	V
01-Bas Saint-Laurent	1	0	10-Nord du Québec	1	0
02-Saguenay-Lac-Saint-Jean	0	0	11-Gaspésie-îles-de-la-Madeleine	1	0
03-Capitale-Nationale	3	3	12-Chaudière-Appalaches	0	2
04-Mauricie	0	0	13-Laval	5	10
05-Estrie	1	0	14-Lanaudière	5	7
06-Montréal	29	26	15-Laurentides	4	5
07-Outaouais	0	0	16-Montérégie	11	10
08-Abitibi-Témiscamingue	0	0	17-Centre-du-Québec	0	0
09-Côte-Nord	0	0			

Une grande partie des inspections a été réalisée à Montréal ou les environs puisque les sexologues y sont beaucoup plus présents. Des visites aux domiciles professionnels des sexologues qui pratiquent en région seront à prévoir.

SUIVI DES RECOMMANDATIONS ADRESSÉES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Aucun stage, cours de perfectionnement, ou autre obligation à la suite d'une recommandation du comité d'inspection professionnelle n'était à évaluer au cours de l'exercice.

INFORMATIONS TRANSMISES AU BUREAU DU SYNDIC

Un sexologue a fait l'objet d'une information au bureau du syndic.

COMPOSITION DU COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

- Catherine-Sophie Bourdon-Gill, sexologue, présidente
- Annick Bourget, sexologue, secrétaire
- Danielle Bédard, sexologue
- Annie Jacques, sexologue
- Julie Pelletier, sexologue
- Yanick Therrien, sexologue

Inspectrices

- Corine Fortier-Cyr, sexologue
- Geneviève Despatie, sexologue
- Yanick Therrien, sexologue

ACTIVITÉS RELATIVES À LA FORMATION CONTINUE

La première période de référence pour la Norme de développement professionnel continu s'est terminée le 31 mars 2018. Exceptionnellement, la période s'est échelonnée sur 18 mois à partir du 1^{er} octobre 2016, date d'entrée en vigueur de la Norme. Les sexologues devaient réaliser un minimum de 22,5 heures de formation continue incluant des activités de développement professionnel formelles (par ex. : formations et conférences en salle ou en ligne, cours universitaires, congrès, colloque, etc.) et des activités de développement professionnel informelles (par ex. : supervision, préparation à l'enseignement ou à titre de formatrices ou conférencières).

Le comité a également pris le temps de clarifier certaines modalités spécifiques liées à la norme de développement professionnel continu et de réfléchir à la reconnaissance de certaines activités de formation tenant compte des critères définis dans la Norme. Les sexologues pourront procéder à la déclaration des activités de formation continue en ligne en accédant à leur profil membre qui est en cours de création.

La deuxième période de référence a débuté le 1^{er} avril 2018 et s'échelonnera sur 24 mois pour se terminer le 31 mars 2020. Le guide explicatif sur la Norme de développement professionnel continu a été mis à jour et demeure disponible en ligne sur le site Internet de l'Ordre.

COMITÉ SUR LE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL CONTINU

Le comité sur le Développement professionnel continu s'est rencontré 11 fois entre le 1^{er} avril 2017 et le 31 mars 2018. Les travaux du comité ont principalement porté sur la planification et l'organisation du deuxième colloque de l'Ordre. En effet, fort du succès de son 1^{er} colloque en 2016, l'Ordre prépare son 2^e colloque intitulé *Sexualité, vulnérabilités et inégalités sociales*. L'événement se tiendra les 26 et 27 octobre à l'Hôtel Château Laurier situé à Québec.

À la suite de l'appel de communication annoncée en décembre 2017, un comité de sélection comptant huit membres a été constitué. Le comité a évalué les nombreuses propositions reçues et à l'issue de cette rencontre, dix conférencières et conférenciers ont été retenus et invités à venir présenter au colloque.

FORMATION SUR LA TENUE DES DOSSIERS

L'Ordre a conçu et offert la formation sur la tenue des dossiers présentée par mesdames Annick Bourget, sexologue et chargée d'affaires professionnelles à l'OPSQ, et France Cassinat, sexologue et psychothérapeute. De plus, l'Ordre a développé la formation d'une journée portant sur la déontologie. Un projet pilote est prévu pour mai 2018 afin de rendre la formation accessible à tous les sexologues dès le prochain exercice.

NOM DE L'ACTIVITÉ	TYPE	NOMBRE D'HEURES	NOMBRE DE SESSIONS	LIEUX	NOMBRE DE PERSONNES QUI L'ONT SUIVI
Tenue des dossiers des sexologues	Facultative	3,5h	7	Montréal Québec Longueuil Laval	Sexologues : 94 Non-sexologues : 0

FORMATION EN ÉTHIQUE ET EN DÉONTOLOGIE OFFERTES AUX MEMBRES DE L'ORDRE.

Tout membre de l'Ordre, au terme de sa formation initiale, a suivi 45 heures de cours en éthique et déontologie et, pour les sexologues détenant une maîtrise en sexologie clinique, il s'agit de 90 heures. Le projet pilote de formation continue en éthique et déontologie est prévu au début du prochain exercice.

COMPOSITION DU COMITÉ SUR LE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL CONTINU

- Annabelle Marsan, sexologue, chargée d'affaires professionnelles, coordonnatrice du comité
- Isabelle Beauchesne, sexologue
- Lyanna Després, sexologue
- Valérie Morency, sexologue
- Mariève Talbot-Savignac, sexologue

RÈGLEMENT SUR UNE ACTIVITÉ DE FORMATION POUR L'ÉVALUATION DES TROUBLES SEXUELS

Le 1^{er} février 2017 entrait en vigueur le Règlement sur une attestation d'activité de formation des sexologues pour l'évaluation des troubles sexuels. Un comité constitué d'une secrétaire et de trois sexologues attestés pour l'évaluation des troubles sexuels a été mis en place pour l'étude des dossiers d'attestation. Au terme de l'année 2017-2018, le comité s'est réuni à dix reprises. Les rencontres de travail ont essentiellement servi à traiter les demandes d'attestation et à émettre des recommandations relativement à la délivrance de l'attestation aux sexologues qui en ont fait la demande.

En date du 31 mars 2018, 264 demandes d'attestation avaient été traitées par le comité et soumises avec des recommandations au Conseil d'administration de l'Ordre, qui :

- a délivré 252 attestations ;
- a exigé des heures de formation théorique et pratique à 12 sexologues.

COMPOSITION DU COMITÉ

- Annabelle Marsan, sexologue, secrétaire du comité
- Joanie Heppell, sexologue
- Pascale Robitaille, sexologue
- Marie-Claude Lafond, sexologue

ACTIVITÉS DU BUREAU DU SYNDIC

MANDAT

La syndique et les syndics adjoints de l'OPSQ contribuent de manière importante à la mission première de l'Ordre, soit la protection du public. Pour ce faire, tel que le prévoit le Code des professions, ils assument à la fois le rôle d'enquêteur et celui de plaignant à l'égard des professionnels qui font l'objet de signalement et qui auraient commis des fautes déontologiques. Ils interviennent aussi dans la conciliation de comptes d'honoraires professionnel-client.

ACTIVITÉS DE L'ANNÉE

Au cours de la période du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018, le Bureau du syndic a reçu 15 nouvelles demandes d'enquête, alors que 11 autres dossiers avaient été ouverts les années précédentes, pour un total de 26 dossiers dans lesquels il y a eu des interventions pendant l'année. Le nombre de dossiers traités dans l'année est sensiblement le même que dans les deux années précédentes. Certains professionnels ont fait l'objet de plus d'une demande d'enquête puisque les 26 dossiers en traitement concernent 20 sexologues. Les demandes d'enquête proviennent majoritairement du public (13), de professionnels (9) ou d'autres instances de l'Ordre (4).

Parmi les 26 dossiers dans lesquels il y a eu intervention pendant l'année, 9 dossiers ont été fermés alors que 17 demeurent actifs à la fin de la période visée par ce rapport. Deux dossiers avaient fait l'objet d'une décision de porter plainte devant le Conseil de discipline pendant l'année précédente et les audiences ont eu lieu pendant la période visée par le rapport actuel. Par ailleurs, aucun nouveau dossier n'a fait l'objet de plainte pendant la même période. De l'ensemble des dossiers actifs à la fin de la période, cinq ont fait l'objet d'une décision de porter plainte dans un avenir prochain devant le Conseil de discipline.

Au cours de la dernière année, trois dossiers ont fait l'objet de conciliation de comptes.

Parmi les quatre principaux motifs d'enquête, on retrouve d'abord la qualité d'exercice ou de services rendus (14). Cela peut comprendre une intervention discutable ou inappropriée, des propos ou un ton inadéquat avec le client, des délais indus de réponse au client, etc. Viennent ensuite la tenue de dossiers (7), le conflit d'intérêt ou de rôle (6), l'exercice illégal d'activités réservées à un autre ordre professionnel (6).

COMPOSITION DU BUREAU DU SYNDIC

Ceux-ci sont nommés par le Conseil d'administration de l'Ordre. L'équipe est composée de :

- Francine Michaud, sexologue, syndique,
- Francis Laroche, sexologue, syndic adjoint
- Geneviève Labelle, sexologue, syndique adjointe depuis novembre 2017
- Jamy Ryan, sexologue, syndic adjoint depuis février 2018.

TABLEAU 1 : BILAN DES DOSSIERS OUVERTS DURANT LA PÉRIODE VISÉE COMPARATIVEMENT AUX ANNÉES ANTÉRIEURES

DOSSIER OUVERTS PENDANT L'ANNÉE PRÉCÉDENTE	2017-2018	2016-2017	2015-2016	2014-2015
Dossiers ouverts pendant l'année précédente	11	8	2	
Dossiers ouverts durant la période	15	17	28	12
Dossiers fermés durant la période	9	16	20	7
Dossier transférés à d'autres instances				2
Dossiers demeurant ouverts à la fin de la période	17	9	10	3
Total de dossiers traités durant la période	26	25	30	12
Nombre de membres visés par ces dossiers	20	18	22	12

TABLEAU 2 : ACTIVITÉS DES SYNDICS EN LIEN AVEC LES DOSSIERS TRAITÉS

Nombre de demandes d'enquêtes reçues	15
Nombre de dossiers en traitement	26
Nombre de membres visés	20
Nombre de décisions de porter une plainte	5
Nombre de décisions de ne pas porter une plainte	12
Nombre de dossiers demeurant ouverts	17
Nombre de dossiers fermés	9

TABLEAU 3 : MOTIFS PRINCIPAUX* DES DEMANDES EN TRAITEMENT DURANT LA PÉRIODE OUVERTE (CODES ET RÈGLEMENTS)

Qualité d'exercice et/ou des services rendus	14
Tenue de dossiers	7
Conflit d'intérêts et/ou de rôles	6
Exercice illégal d'activités réservées à un autre ordre professionnel	6
Renseignement de nature confidentielle/secret professionnel ;	5
Déclarations publiques/médias	4
Honoraires	3
Titre de sexologue et psychothérapeute	2
Refus de consultation de dossier	1
Inconduite sexuelle	1
Conciliation de comptes	3

* Un dossier peut contenir plus d'un motif.

ACTIVITÉS DU COMITÉ DE RÉVISION

Le comité de révision est constitué en vertu de l'article 123.3 du *Code des professions*. Il a pour fonction de donner à toute personne qui le lui demande et qui a demandé au syndic la tenue d'une enquête un avis relativement à la décision d'un syndic de ne pas porter une plainte.

DEMANDES D'AVIS ADRESSÉS AU COMITÉ DE LA RÉVISION ET AVIS RENDUS

Demands d'avis pendantes au 31 mars de l'exercice précédent.	0
Demands d'avis reçues au cours de l'exercice	1
Demands d'avis présentées dans les 30 jours de la date de la réception de la décision du syndic de ne pas porter plainte devant le conseil de discipline (a. 123.4, al.1)	1
Dossier transférés à d'autres instances	0
Demands d'avis abandonnées ou retirées par le demandeur au cours de l'exercice	0
Demands d'avis pour lesquelles un avis a été rendu au cours de l'exercice	1
Avis rendu dans les 90 jours de la réception de la demande (a. 123.4, al.3)	1
Avis rendu après le délai de 90 jours	0
Demands d'avis pendantes au 31 mars de l'exercice	0

NATURE DES AVIS RENDUS PAR LE COMITÉ DE RÉVISION

concluant qu'il n'y a pas lieu de porter une plainte devant le conseil de discipline (a. 123.5, al. 1, par. 1°)	1
suggérant au syndic de compléter son enquête et de rendre par la suite une nouvelle décision quant à l'opportunité de porter plainte (a. 123.5, al. 1, par. 2°)	0
concluant qu'il y a lieu de porter plainte devant le conseil de discipline et suggérer la nomination d'un syndic ad hoc qui, après enquête le cas échéant, prend la décision de porter plainte ou non (a. 123.5, al. 1, par. 3°)	0

FORMATION DES MEMBRES DU COMITÉ DE RÉVISION

Les trois sexologues membres du comité de révision ont tous suivi un cursus de formation universitaire de premier et de deuxième cycle en sexologie, dont plusieurs cours portaient sur les diverses formes de violences sexuelles, notamment le harcèlement sexuel et les agressions sexuelles. Les deux membres nommés parmi les administrateurs de l'Office des professions du Québec n'ont pas encore suivi cette formation qui leur sera dispensée pendant le prochain exercice.

COMPOSITION DU COMITÉ :

- Marie-Andrée Bossé, sexologue, présidente du comité
- François Gastonguay, sexologue
- Suzie Matteau, sexologue
- Renée O'Dwyer (membre nommé parmi les administrateurs nommés de l'Office des professions du Québec)
- Mariette Lemieux-Lanthier (membre nommé à partir de la liste de l'Office des professions du Québec)

ACTIVITÉS DU CONSEIL DE DISCIPLINE

Le conseil de discipline est constitué en vertu de l'article 116 du *Code des professions*. Il est saisi de toute plainte formulée contre un membre de l'Ordre ou contre une personne qui a été membre de l'Ordre, pour une infraction aux dispositions du *Code des professions* ou des règlements adoptés conformément au code. Il est également saisi de toute requête faite en vertu de l'article 122.0.1 du code.

Le conseil de discipline n'a été saisi d'aucune plainte et a tenu deux audiences au cours de l'exercice 2017-2018.

PLAINTES DONT L'AUDIENCE EST COMPLÉTÉE PAR LE CONSEIL AU 31 MARS 2018*

NATURE DES INFRACTIONS	PORTÉES PAR LE SYNDIC OU LE SYNDIC ADJOINT	PORTÉES PAR TOUTE AUTRE PERSONNE
Avoir fait défaut de collaborer de façon adéquate à l'enquête du syndic	1	0

* Le tableau présente la nature des infractions que l'on retrouve dans les plaintes disciplinaires, et non le nombre de chefs dans lesquels ces infractions sont alléguées. Ainsi, une infraction peut être alléguée dans différentes plaintes et dans chacune, faire l'objet d'un ou plusieurs chefs. Une même plainte peut également comporter des chefs alléguant les infractions de nature différente, auquel cas, elle apparaîtra plusieurs fois dans le tableau.

DÉCISIONS DU CONSEIL

NATURE DE LA DÉCISION	NOMBRE
Autorisant le retrait de la plainte	0
Rejetant la plainte	0
Acquittant l'intimé	0
Déclarant l'intimé coupable	0
Acquittant l'intimé et déclarant l'intimé coupable	0
Déclarant l'intimé coupable et imposant une sanction	1
Imposant une sanction	0

Nombre de décisions du conseil rendues dans les 90 jours de la prise en délibéré: 0

SANCTIONS IMPOSÉES PAR LE CONSEIL

NATURE DE LA SANCTION	NOMBRE
Réprimande	0
Radiation temporaire ou permanente	0
Radiation provisoire	0
Amendes	1
Ordonnance de remboursement	0
Révocation de permis	0
Limitation ou suspension de droit d'exercer des activités professionnelles	0
Païement des déboursés	1

TRIBUNAL DES PROFESSIONS

	NOMBRE
Nombre de décisions sur culpabilité ou sur la sanction portées en appel au Tribunal des professions	0
Appels sur la culpabilité ou sur la sanction dont l'audience est complétée par le Tribunal des professions	0
Décisions rendues par le Tribunal des professions	0

AUTRES DÉCISIONS

	NOMBRE
Nombre et nature des recommandations du conseil au conseil d'administration	0
Nombre et nature des décisions du conseil d'administration relatives aux recommandations du conseil	0

COMPOSITION DU CONSEIL :

Le conseil de discipline est présidé par un président désigné par le Bureau des présidents des conseils de discipline. Ce conseil est également composé des membres suivants :

- Roch Bouchard, sexologue
- Éric Charland, sexologue
- Anne Dallaire, sexologue
- Geneviève Despatie, sexologue (jusqu'au 14 décembre 2017)
- Pierre Junior Lefebvre, sexologue
- Gina Rubini, sexologue
- M^e Sylvie Lavallée, assume les fonctions de secrétaire du conseil de discipline

EXERCICE ILLÉGAL ET USURPATION DU TITRE

EXERCICE ILLÉGAL	
Enquêtes complétées	0
USURPATION DU TITRE	
Dossiers actifs au 1 ^{er} avril 2017	14
Dossiers ouverts en 2017-2018	31
Total	45
Enquêtes complétées	25
Dossiers en cours	20

Aucune poursuite pénale n'a été intentée.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

NOMBRE DE PERMIS DÉLIVRÉS SELON LA CATÉGORIE

STATUT	NOMBRE
Régulier	53
Régulier aux études à temps plein	11
Régulier - rabais inactif	0
Nouveaux diplômés	36
Retraités	0
Total	100

NOMBRE DE MEMBRES INSCRITS AU TABLEAU PAR CATÉGORIE À LA FIN DE LA PÉRIODE ET SELON LE MONTANT DE LA COTISATION ANNUELLE

STATUT	NOMBRE	MONTANT
Régulier	607	560 \$
Régulier - rabais aux études à temps pleins	23	310 \$
Régulier - rabais inactif	26	310 \$
Nouveaux diplômés	34	360 \$
Retraités	7	210 \$
Total	697	-

MEMBRES INSCRITS AU TABLEAU AU 31 MARS 2018 SELON LA RÉGION DU DOMICILE PROFESSIONNEL

RÉGION	NOMBRE	%
Bas-Saint-Laurent	8	1,1
Saguenay Lac-Saint-Jean	9	1,3
Capitale-Nationale	36	5,2
Mauricie	13	1,9
Estrie	21	3
Montréal	285	40,9
Outaouais	14	2
Abitibi-Témiscamingue	7	1
Côte-Nord	3	0,4
Nord-Du-Québec	2	0,3
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	4	0,6
Chaudière-Appalaches	14	2
Laval	40	5,7
Lanaudière	55	7,9
Laurentides	53	7,6
Montérégie	115	16,5
Centre-Du-Québec	7	1
Hord-Du-Québec	11	1,6
	697	100 %

NOMBRES D'INSCRIPTIONS AU TABLEAU

STATUT	NOMBRE
Total des inscriptions au 31 mars 2018	697
Premières inscriptions	90
Radiation pour non-paiement de la cotisation	45
Nombre de réinscription	7

NOMBRE D'INSCRIPTIONS AU TABLEAU AVEC LIMITATION OU SUSPENSION

Aucun membre n'a été inscrit avec limitation ou suspension du droit d'exercer les activités professionnelles.

AUTORISATIONS SPÉCIALES

Personne n'a détenu une autorisation spéciale au cours de l'exercice.

17.5 EXERCICE EN SOCIÉTÉ DES SEXOLOGUES AU 31 MARS 2018

L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe p de l'article 94 du *Code des professions* autorisant ses membres à exercer leurs activités professionnelles au sein d'une société.

MEMBRES INSCRITS AU TABLEAU À LA FIN DE LA PÉRIODE SELON LE SEXE

Homme: **67** Femmes: **630**

RÉPARTITION DES MEMBRES EXERÇANT EN SOCIÉTÉ AU 31 MARS 2017

MOUVEMENTS DES INSCRIPTIONS AU TABLEAU DE L'ORDRE	NOMBRE
Membres inscrits au tableau de l'Ordre au 31 mars de l'exercice précédent	645
+ Nouveaux membres inscrits au tableau de l'Ordre au cours de l'exercice (au total)	90
+ Membres réinscrits au tableau de l'Ordre au cours de l'exercice et toujours inscrits au 31 mars à la suite de leur absence de celui-ci au 31 mars de l'exercice précédent	7
- Membres radiés du tableau de l'Ordre au cours de l'exercice et toujours radiés au 31 mars pour des motifs administratifs	25
- Membres radiés du tableau de l'Ordre au cours de l'exercice et toujours radiés au 31 mars pour des motifs disciplinaires	0
- Membres radiés du tableau de l'Ordre au cours de l'exercice et toujours retirés au 31 mars pour d'autres motifs (au total)	20
à la suite d'un décès	0
à la suite d'un retrait volontaire du tableau (congé de parentalité ; sabbatique ; études ; démission ; retraite)	20
Membres inscrits au tableau de l'Ordre au 31 mars de l'exercice (au total)	697

ÉTATS FINANCIERS RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

AUX MEMBRES DE ORDRE PROFESSIONNEL DES SEXOLOGUES DU QUÉBEC

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'ORDRE PROFESSIONNEL DES SEXOLOGUES DU QUÉBEC, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2018, et les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION POUR LES ÉTATS FINANCIERS

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

RESPONSABILITÉ DES AUDITEURS

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

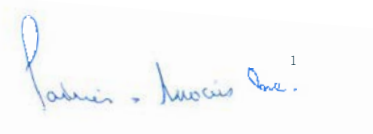
Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement des auditeurs, et notamment de leur évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, les auditeurs prennent en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la

préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

OPINION

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'ORDRE PROFESSIONNEL DES SEXOLOGUES DU QUÉBEC au 31 mars 2018, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.



Société de comptables professionnels agréés

Vaudreuil-Dorion

Le 25 août 2017

Poirier & Associés Inc.
Société de comptables professionnels agréés

¹Par Michel Poirier, CPA auditeur, CA

ORDRE PROFESSIONNEL DES SEXOLOGUES DU QUÉBEC

RÉSULTATS

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2018

Page 3

	2018	2017
Produits		
Cotisations	357 629 \$	313 549 \$
Étude de dossiers et administration (annexe A)	71 048	25 699
Formation continue	10 326	1 530
Discipline (annexe B)	7 267	-
Revenus publicitaires	5 045	10 734
Intérêts	3 508	3 169
Colloque	-	15 416
Autres	529	3 550
	455 352	373 647
Charges		
Salaires et charges sociales (annexe C)	184 996	176 547
Syndics (annexe E)	94 972	83 357
Gestion et soutien (annexe H)	72 607	64 662
Administrateurs et mandataires (annexe G)	50 426	48 917
Inspection professionnelle (annexe D)	20 379	8 297
Discipline (annexe J)	11 330	537
Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ)	6 734	6 986
Formation continue (annexe I)	4 878	2 068
Promotion et communications (annexe F)	4 421	9 637
Admission (annexe K)	2 737	468
Colloque	-	12 177
	453 480	413 653
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges avant résultats du fonds de stabilisation d'assurance responsabilité	1 872	(40 006)
Fonds de stabilisation d'assurance responsabilité		
Ristournes	18 184	17 058
Intérêts	581	122
	18 765	17 180
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	20 637 \$	(22 826) \$

ORDRE PROFESSIONNEL DES SEXOLOGUES DU QUÉBEC

ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2018

Page 4

	Immobi- sations	Prévention d'assurance respon- sabilité	Stabilisation d'assurance respon- sabilité	Non affectés	2018 Total	2017 Total
Solde au début	5 497 \$	2 089 \$	50 000 \$	121 448 \$	179 034 \$	201 860 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(2 272)	18 765	-	4 144	20 637	(22 826)
Solde à la fin	3 225 \$	20 854 \$	50 000 \$	125 592 \$	199 671 \$	179 034 \$

ORDRE PROFESSIONNEL DES SEXOLOGUES DU QUÉBEC

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

31 MARS 2018

Page 5

	2018	2017
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse	492 664 \$	444 419 \$
Dépôts à terme (note 3)	101 800	100 000
Débiteurs (note 4)	30 657	22 359
Charges payées d'avance	8 000	3 675
	633 121	570 453
Placements - fonds d'assurances responsabilité (note 5)	52 669	35 030
Immobilisations (note 6)	3 225	5 497
	689 015 \$	610 980 \$
Passif		
Passif à court terme		
Créditeurs (note 7)	165 340 \$	152 852 \$
Produits reportés	324 004	279 094
	489 344	431 946
Soldes de fonds		
Immobilisations	3 225	5 497
Prévention d'assurance responsabilité	20 854	2 089
Stabilisation d'assurance responsabilité	50 000	50 000
Non affectés	125 592	121 448
	199 671	179 034
	689 015 \$	610 980 \$

Pour le conseil d'administration,

Mathalie Gauthier
Sorely Marin

ORDRE PROFESSIONNEL DES SEXOLOGUES DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2018

Page 6

	2018	2017
Activités de fonctionnement		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	20 637 \$	(22 826) \$
Élément n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations	2 272	2 084
	22 909	(20 742)
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement	42 975	157 849
	65 884	137 107
Activité d'investissement		
Acquisition du fonds de stabilisation des primes d'assurance	(17 639)	(15 704)
Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	48 245	121 403
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	444 419	323 016
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	492 664 \$	444 419 \$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

ORDRE PROFESSIONNEL DES SEXOLOGUES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2018

Page 7

1. Statuts constitutifs et nature des activités

L'Ordre professionnel des sexologues du Québec a été fondé le 25 septembre 2013 et est régi par le Code des professions du Québec. L'organisme remplit une mission de protection du public en s'assurant de la qualité des services en sexologie offerts par ses membres. À ce titre, il est responsable de l'émission des permis d'exercice, de la garde du tableau des membres, de la surveillance de l'exercice de la profession et du dépistage de l'usurpation de titre et de la pratique illégale.

2. Principales méthodes comptables

L'Ordre applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la Partie III du Manuel de CPA Canada – Comptabilité.

Comptabilité par fonds

Le fonds d'administration rend compte des activités courantes de l'Ordre. Les apports non affectés et les apports affectés au fonctionnement de l'organisme sont présentés dans ce fonds.

Le coût amorti des immobilisations est présenté dans le fonds d'immobilisations.

Le fonds de stabilisation d'assurance responsabilité regroupe les ristournes et intérêts reçus dans le cadre d'une convention de gestion du programme de responsabilité professionnelle survenue entre l'organisme et son assureur.

Le fonds de prévention représente l'excédent des 50 000 \$ qui doivent être conservés dans le fonds de stabilisation selon l'entente avec La Capitale assurances générales.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les principales estimations portent sur la dépréciation des actifs financiers et la durée de vie utile des immobilisations amortissables.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'Ordre consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif, et les dépôts à terme dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

ORDRE PROFESSIONNEL DES SEXOLOGUES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2018

Page 8

2. Principales méthodes comptables (suite)

Comptabilisation des apports

L'organisme utilise la méthode de la comptabilité par fonds affectés. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les cotisations sont constatées linéairement sur la période couverte par ces dernières.

Les produits de publicité sont constatés au fur et à mesure que la publicité est diffusée.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode de l'amortissement dégressif et aux taux indiqués ci-dessous :

Mobilier et équipement	20 %
Équipement informatique	30 %

Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers

L'Ordre évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations entre apparentés qui sont évaluées à la valeur comptable ou à la valeur d'échange selon le cas.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse, des placements temporaires, des comptes-clients et autres créances.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent des créditeurs.

3. Dépôts à terme

	2018	2017
1,15 %, échéant en mai 2018	51 800 \$	50 000 \$
1,70 %, échéant en octobre 2018	50 000	50 000
	101 800 \$	100 000 \$

ORDRE PROFESSIONNEL DES SEXOLOGUES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2018

Page 9

4. Débiteurs

	2018	2017
Clients	6 342 \$	3 846 \$
Intérêts courus	881	1 455
Ristourne à recevoir - fonds de prévention	18 184	17 058
Amendes disciplinaires à recevoir	5 250	-
	30 657 \$	22 359 \$

5. Placements - fonds d'assurances responsabilité

	2018	2017
Fonds de stabilisation des primes, sous la gestion de "La Capitale assurances générales Inc.", portant intérêt à un taux variable	50 000 \$	35 030 \$
Fonds de prévention, sous la gestion de "La Capitale assurances générales Inc.", portant intérêt à un taux variable	2 669	-
	52 669 \$	35 030 \$

6. Immobilisations

	2018		2017	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Mobilier et équipement	3 060 \$	2 202 \$	858 \$	1 533 \$
Équipement informatique	12 843	10 476	2 367	3 964
	15 903 \$	12 678 \$	3 225 \$	5 497 \$

ORDRE PROFESSIONNEL DES SEXOLOGUES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2018

Page 10

7. Crédoiteurs

	2018	2017
Fournisseurs	14 006 \$	12 336 \$
Charges courues	8 100	10 242
Salaires et vacances	32 466	29 535
Taxes à la consommation	43 755	34 328
Déductions à la source	3 881	3 734
Office des professions du Québec	13 743	13 973
Assurances responsabilité des membres	49 389	48 704
	165 340 \$	152 852 \$

8. Engagements contractuels

Les engagements pris par l'Ordre en vertu de baux totalisent 396 108 \$ et les versements estimatifs à effectuer au cours des prochains exercices sont les suivants :

2019	27 401 \$
2020	38 016
2021	38 016
2022	38 016
2023	38 016
Autres	216 643
	396 108 \$

Au cours de l'exercice, l'Ordre a signé un nouveau bail pour la location de locaux. L'ancien bail se termine à la fin août 2018 et le nouveau débutera au début août 2018. L'Ordre procédera donc au déménagement de ses bureaux au courant du mois d'août 2018.

9. Rémunération du conseil d'administration et de la direction générale

Conformément au Règlement modifiant le Règlement sur le rapport annuel d'un ordre professionnel, pour l'exercice 2017-2018, le salaire de la présidente incluant les avantages sociaux est de 38 499 \$, celui de la directrice générale et secrétaire est de 88 499 \$. Les administrateurs élus de l'Ordre reçoivent un jeton de 200 \$ par réunion du conseil d'administration. Leur participation aux comités statutaires de l'Ordre (comité de finances, audits et ressources humaines, comité de gouvernance et comité d'évaluation) est bénévole.

ORDRE PROFESSIONNEL DES SEXOLOGUES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2018

Page 11

10. Office des professions et assurance responsabilité

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2018, l'Ordre a perçu auprès de ses membres des cotisations pour l'Office des professions du Québec et pour l'assurance responsabilité. Ces cotisations représentent respectivement 18 819 \$ et 64 991 \$. Puisque l'Ordre agit en tant que mandataire, aucun produit et aucune charge n'ont été constatés dans les états financiers.

11. Instruments financiers

Risques financiers

L'Ordre, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques, sans pour autant être exposé à des concentrations de risque. Les principaux sont détaillés ci-après.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'Ordre éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'Ordre est exposé à ce risque principalement à l'égard de ses comptes fournisseurs.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'Ordre à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'Ordre est principalement lié aux comptes clients.

L'Ordre consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Il effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses clients et maintient des provisions pour pertes potentielles sur créances, lesquelles, une fois matérialisées, respectent les prévisions de la direction. L'Ordre n'exige généralement pas de caution.

12. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de l'exercice 2017 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2018.

ORDRE PROFESSIONNEL DES SEXOLOGUES DU QUÉBEC

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2018

Page 12

	2018	2017
Annexe A		
Étude de dossiers et administration		
Attestation de formation pour l'évaluation des troubles sexuels	35 375 \$	- \$
Droits d'entrée	18 450	13 950
Étude de dossiers et administration	16 266	11 749
Frais de réinscription	957	-
	71 048 \$	25 699 \$

Annexe B**Discipline**

Amendes	7 000 \$	- \$
Débours	267	-
	7 267 \$	- \$

Annexe C**Salaires et charges sociales**

Salaires	166 591 \$	159 313 \$
Charges sociales	18 405	17 234
	184 996 \$	176 547 \$

Annexe D**Inspection professionnelle**

Honoraires	19 231 \$	7 757 \$
Déplacements et séjour	1 148	540
	20 379 \$	8 297 \$

ORDRE PROFESSIONNEL DES SEXOLOGUES DU QUÉBEC

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2018

Page 13

	2018	2017
Annexe E		
Syndics		
Salaires	64 677 \$	55 956 \$
Charges sociales	6 475	5 655
Honoraires juridiques	21 277	18 755
Déplacements et séjour	2 275	2 216
Divers	268	775
	94 972 \$	83 357 \$

Annexe F

Promotion et communications

Rapport annuel	2 275 \$	3 680 \$
Site internet	1 870	4 610
Publicité	135	200
Image de marque	-	781
Représentation	141	366
	4 421 \$	9 637 \$

Annexe G

Administrateurs et mandataires

Présidence	34 996 \$	35 493 \$
Réunions du conseil d'administration	7 889	5 960
Déplacements et représentation	4 002	3 851
Charges sociales	3 503	3 587
Divers	36	26
	50 426 \$	48 917 \$

ORDRE PROFESSIONNEL DES SEXOLOGUES DU QUÉBEC

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2018

Page 14

	2018	2017
Annexe H		
Gestion et soutien		
Loyer	24 325 \$	21 224 \$
Honoraires professionnels	9 751	8 980
Perfectionnement	5 615	7 640
Papeterie, impression et fournitures	5 123	5 050
Télécommunications	3 935	3 239
Site intranet et base de données	1 784	1 431
Frais d'envois	2 049	1 526
Entretien informatique	2 033	1 243
Assurances et taxes	1 947	1 321
Déplacements et représentation	1 569	784
Divers	651	730
Intérêts et frais bancaires	11 553	9 410
Amortissement des immobilisations	2 272	2 084
	72 607 \$	64 662 \$

Annexe I**Formation continue**

Honoraires de formations	4 125 \$	875 \$
Frais généraux	423	922
Déplacements et séjour	330	271
	4 878 \$	2 068 \$

Annexe J**Discipline**

Frais légaux	8 462 \$	- \$
Honoraires	1 191	491
Frais généraux	1 156	46
Déplacements et séjour	521	-
	11 330 \$	537 \$

ORDRE PROFESSIONNEL DES SEXOLOGUES DU QUÉBEC**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES****EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2018**

Page 15

	2018	2017
Annexe K		
Admission		
Jetons de présence	1 970 \$	468 \$
Déplacements et séjour	312	-
Frais généraux	455	-
	<hr/> 2 737 \$	<hr/> 468 \$

OPSQ

ORDRE PROFESSIONNEL DES
SEXOLOGUES DU QUÉBEC

1200, ave. Papineau, Bureau 450,
Montréal (Québec) H2K 4R5

T. 438.386.6777 | info@opsq.org

www.opsq.org

Éditeur : OPSQ

Photos : Julie Soto

Conception et réalisation graphique : tom & tom

RAPPORT ANNUEL
2017 - 2018

OPSQ

ORDRE PROFESSIONNEL DES
SEXOLOGUES DU QUÉBEC